

FICHE D'INFORMATIONS LEGALES

ALTEA PATRIMOINE SUD EST



ALTEA PATRIMOINE SUD EST, raison sociale AMBER CONSEILS, SARL au capital de 500 € immatriculée au RCS de Romans (26) sous le numéro de SIREN 491 699 252 (Code NAF/APE 7022Z). Numéro de TVA : FR47 491 699 252.

Siège social : 75, chemin du stade - 26750 Parnans - Tél. : 06 74 47 40 22

Courriel : contact@altea-patrimoine.com

Site internet : <http://www.altea-patrimoine.com>

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Patrick Enjolras pour le bon suivi administratif et commercial des dossiers.

Elles sont conservées pendant 5 ans après la fin de la relation d'affaire, 10 ans en matière immobilière et sont destinées à nos services et nos partenaires.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : patrick.enjolras@altea-patrimoine.com.

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

STATUTS LEGAUX, AUTORITES DE TUTELLE ET COMPETENCES

Votre conseiller (ou intermédiaire) est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 16003911 (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes :

CONSEIL EN INVESTISSEMENT FINANCIER (CIF)

Susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF. Enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org. Cette activité est contrôlable par l'AMF.

INTERMEDIAIRE EN ASSURANCE

Catégorie courtier type B niveau 1 DDA ne fournissant pas de conseils personnalisés. Cette activité est contrôlable par l'ACPR.

DEMARCHEUR FINANCIER

Conformément à l'article D 341-2 du CMF, les conseillers du cabinet remplissent les conditions requises au démarchage financier. Cette activité est contrôlable par l'AMF et l'ACPR.

AGENT IMMOBILIER

Enregistrement en tant qu'agent immobilier (« transaction sur immeubles et fonds de commerce sans encaissement de fonds ») auprès de la CCI de la Drôme. Numéro de la carte CPI 38022018000032889. L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

RESPONSABILITE CIVILE ET PROFESSIONNELLE

Notre cabinet dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.

Police d'assurance n°2.401.395 /OC100000533 auprès de l'assureur ORIA Conseils pour la responsabilité civile professionnelle.

Montant des garanties responsabilité professionnelle :

- Démarchage bancaire et financier conformément aux articles l341-1 et suivants du Code Monétaire et Financier : 150 000 € par sinistre / 300 000 € par an avec une franchise de 3000 €

- Courtier en assurance de personnes conformément à l'art l512-6, R512-14 et A512-4 du Code des assurances : 1 500 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an avec une franchise de 5000 €

- Conseil en Investissement Financier conformément aux articles l541-1 et suivants du Code Monétaire et Financier adhérent d'une association agréée par l'Autorité des marchés Financiers : 1 000 000 € par sinistre et par an avec une franchise de 5000 € et une franchise spécifique pour les opérations de défiscalisations en DOM-TOM de 15 000 €

MODES DE REMUNERATION

Honoraires de conseil : nos prestations font l'objet d'une facturation sous forme d'honoraires librement convenus dont les modalités de calculs sont précisées dans une lettre de mission remise au client avant démarrage des travaux.

Commissions d'intermédiation : le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le cabinet est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auquel s'ajoute une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 85% de ceux-ci.

Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.

Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail restreint d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

Le détail de la rémunération du cabinet sous forme de commissions, agissant en tant qu'intermédiaire, peut être obtenu par le client en s'adressant à la société qui autorise la commercialisation par le cabinet de ses produits. Le cabinet s'engage à assister le client dans l'obtention de ces informations.

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012 - MAJ 24/04/2013, 20/11/2013 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017)

Pour toutes réclamations votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

- Par courrier à l'adresse du siège social d'ALTEA PATRIMOINE SUD-EST
- Par téléphone au 06 74 47 40 22
- Par mail : patrick.enjolras@altea-patrimoine.com

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- ALTEA PATRIMOINE SUD EST accusera réception de votre réclamation dans un délai maximum de dix jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation, sauf si une réponse vous a été apportée dans ce délai.
- Une réponse à votre réclamation vous sera formulée dans un délai maximum de 2 mois à compter de la réception de la réclamation, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Le cas échéant, le recours à un autre conseiller du cabinet peut faire évoluer favorablement les choses. S'il n'y parvenait pas, s'offre à nos clients la médiation auprès de notre association et/ou organismes de tutelles qui s'efforceront de trouver une solution. Le médiateur intervient gratuitement et confidentiellement dans l'hypothèse d'un conflit lorsque les parties concernées le saisissent pour régler le différend à l'amiable afin d'éviter une procédure judiciaire. Il n'est ni l'avocat des parties en conflit, ni leur juge.

Adresse du Médiateur de l'ANACOFI : Médiateur de l'ANACOFI, 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris

Adresse du Médiateur de l'AMF : Médiateur de l'AMF, Autorité des marchés financiers, 17, place de la Bourse 75082 Paris

Adresse du Médiateur de l'ACPR : ACPR, Direction du contrôle des pratiques commerciales, 4 place de Budapest 75009 PARIS

Adresse du Médiateur en matière d'Assurances : La médiation de l'assurance – TSA 50110 – 75441 Paris Cedex 09 www.mediation-assurance.org

Adresse du Médiateur en matière d'IOBSP et d'immobilier : Médiation de la consommation ANM Conso, 2 rue de Colmar 94300 Vincennes.

Pour l'immobilier : www.anm-conso/anacofi-immo

MODE DE COMMUNICATION

Le CIF pourra utiliser tout mode de communication avec son client : Téléphone, mail, courrier...

QUELQUES PARTENAIRES

Principaux établissements de crédit, entreprises d'assurance, fournisseurs, compagnies et partenaires immobiliers (promoteurs) :

Dénomination	Activité	Type d'accord	Rémunération
Apicil, UAF Life Patrimoine, Vie Plus, Cardif, Nortia, Metlife, April...	Compagnie d'assurance	Partenariat et démarchage	Commission
Vatel Capital, France Valley, Les 3 Colonnes, Sogenial, Corum, Remake, Voisin...	Société de gestion	Courtage	Commission
Rocstone Investissement, La Référence Pierre, iSélection, PERL, YCAP, Realodge, Catella, Equinox, Fidexi, GreenCity, Trividem...	Promoteurs et agents immobiliers	Convention	Commission

Je (nous), soussigné (e, s),
atteste(ons) avoir reçu un exemplaire de la présente fiche informations légales, ainsi que les informations tarifaires en vigueur à ce jour.

Signature client(s)	Signature Conseil
A	A
Le	Le